

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

FB/TD/ CJ n° 2021/07

Objet de la délibération :

**MARCHES PUBLICS  
MODIFICATION DU MARCHE A  
PROCEDURE ADAPTEE :  
VERIFICATIONS PERIODIQUES  
REGLEMENTAIRES DE  
L'ELECTRICITE ET DES SYSTEMES  
D'ALARME INCENDIE DANS LES  
BATIMENTS MUNICIPAUX :**

**AUTORISATION DE SIGNER  
L'AVENANT AVEC L'ENTREPRISE  
APAVE PARISIENNE SAS AGENCE  
DE CHARTRES**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29  
Présents : 23  
Pouvoirs : 02  
Votants : 25

Date de la convocation :

Le 06 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 12 avril 2021 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène.

Excusés :

ROYNEL Eric, Pouvoir à A. THÉRON  
ROUZET Sylvie, Pouvoir à S. BEULÉ

Absents :

ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, PICHARD Fabrice.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

VU l'article L 1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 2194-1 à R. 2194-9 du Code de la Commande Publique relatifs aux modifications de marché,

Vu l'article R4226-16 du Code du Travail,

VU le rapport d'inspection du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 12/01/2021, stipulant que des vérifications périodiques des installations électriques sont nécessaires afin de s'assurer qu'elles sont maintenues en conformité avec les règles de santé et de sécurité qui leur sont applicables,

CONSIDERANT l'absence de ses vérifications au Centre Technique Municipal et à l'Hôtel de Ville,

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence de signer un avenant n° 1 avec l'entreprise APAVE PARISIENNE SAS Agence de Chartres, d'un montant de 348,00 € H.T soit 417,60 € TTC.

L'incidence financière est la suivante :

Montant initial du marché public

Taux de la TVA : 20 %  
Montant HT : 3767,00 €  
Montant TTC : 4520,40 €

Montant de l'avenant

Taux de la TVA : 20 %  
Montant HT : 348,00 €  
Montant TTC : 417,60 €  
% d'écart introduit par l'avenant : 9,24 %



**2021-107**

Nouveau montant du marché public

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : 4115,00 €

Montant TTC : 4938,00 €

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessus présenté avec l'entreprise APAVE PARISIENNE d'un montant de 348 € HT.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



Fait et délibéré à Epernon, le 12 avril 2021

Le Maire,

F. BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



VILLE D'ÉPERNON  
8 Rue du Général Leclerc - 28230 ÉPERNON  
02 37 83 40 67 - www.ville-epernon.fr